

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX

-----  
COMMUNE D'EYSINES  
-----

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 35  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 AVRIL 2018

N°07  
-----

**OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018 – BUDGET PRIMITIF : ADOPTION**

L'an deux mille dix-huit le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-neuf mars deux mille dix-huit par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Joëlle DUSSEAU – M. Julien OLIVIER – Mme Emilie COUTANCEAU – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Benoît GAYOU – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA, Adjoint.

M. Pierre AUPERT – Mme Florence CAÇÃO – M. Johnny CARON – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Thierry LELAURAIN – M. Antoine LECAT – M. Pierre MARQUETTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Hélène MOLINA-ROMÉRA – M. Nicolas ÔNG – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Sandrine PÉLETAN-COURONNÉ – Mme Nanette PEYRI – Mme Betty PICCIOLI – M. Georges RAYNAUD – M. Frédéric RÉMUS-BOREL – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Alain VERGNIAULT, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Jean-Luc MESPLÈDE, adjoint – M. Cédric DHERBÉCOURT – Mme Laëtitia DUMAS – Mme Marie MIRAMON-MAZÉRA – Mme Fanny PARRA – M. Serge TOURNERIE – Mme Maryvonne WORMS, conseillers.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien OLIVIER.

Madame J.DUSSEAU présente le rapport suivant :

« Le projet de budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2018, dont vous avez chacun reçu un exemplaire intégral ainsi que la note de présentation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soumis à l'approbation de notre assemblée conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'équilibre globalement, avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes, à la somme de 42 691 882,83 €.

Soit en section d'investissement : 16 682 215,83 €  
Soit en section de fonctionnement : 26 009 667,00 €

Les chapitres budgétaires sont présentés et votés par nature aussi bien en fonctionnement, qu'en investissement.

Il comporte, suite à notre précédente décision, l'affectation du résultat 2017 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice clos en investissement comme en fonctionnement. De même, il inclut les opérations d'investissement de la Ville traduisant les choix présentés lors du débat d'orientations budgétaires tenu le 5 mars dernier et notamment les dépenses d'investissement votées par délibération en date du 7 décembre 2017 avant adoption du Budget Primitif 2018.

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2018 est de : 3 941 930,00 €.

Le document remis comporte également l'ensemble des annexes obligatoires et notamment les subventions de fonctionnement dont les crédits sont prévus à l'article 6574. Ce document fixe les bénéficiaires des dites subventions.

Dans le souci d'une plus grande transparence, une convention d'objectifs sera passée avec toutes les associations ou organismes bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 1 525 € alors même que le seuil réglementaire a été porté par le décret 2001-495 du 6 juin 2001 à 23 000 €.

Ceci étant, je vous demande de bien vouloir vous prononcer, chapitre par chapitre, sur le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2018 ».

### **En section de fonctionnement**

#### **⇒ Dépenses nouvelles l'exercice :**

Les chapitres

- 011	Charges à caractère général	28 Pour	7 Contre
- 012	Charges de personnel	28 Pour	7 Contre
- 014	Atténuation de produits	28 Pour	7 Contre
- 65	Autres charges de gestion courante dont individualisation du compte 6574 établie par bénéficiaires pages 113 et 114	24 Pour	7 Contre 4 non-participations
<b>(Mme Caçao – Mrs Lamagnère – Marquette – Raynaud ne participent pas au vote eu égard à leur qualité de membres de conseil d'administration d'associations subventionnées)</b>			
- 66	Charges financières	28 Pour	7 Contre
- 67	Charges exceptionnelles	28 Pour	7 Contre
- 023	Virement à la section d'investissement	28 Pour	7 Contre
- 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 Pour	7 Contre

#### **⇒ Recettes nouvelles de l'exercice :**

Les chapitres

- 013	Atténuation de charges	28 Pour	7 Contre
- 70	Produits des services et du domaine	28 Pour	7 Contre
- 73	Impôts et taxes	28 Pour	7 Contre
- 74	Dotations et participations	28 Pour	7 Contre
- 75	Autres produits de gestion courante	28 Pour	7 Contre
- 77	Produits exceptionnels	28 Pour	7 Contre
- 042	Opération d'ordre de transferts entre section	28 Pour	7 Contre

**En section d'investissement :**

**⇒ Dépenses nouvelles de l'exercice**

Les chapitres

- 20	Immobilisations incorporelles	28 Pour	7 Contre
- 204	Subventions d'équipements versées	28 Pour	7 Contre
- 21	Immobilisations corporelles	28 Pour	7 Contre
- 23	Immobilisations en cours	28 Pour	7 Contre

Les chapitres relatifs aux Opérations d'équipement

N° 57	Restructuration de la piscine	28 Pour	7 Contre
N° 58	Carpenteyre Maison "Bourdieu de Ferron"	28 Pour	7 Contre
- 16	Emprunts et dettes assimilées	28 Pour	7 Contre
- 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 Pour	7 Contre
- 041	Opérations patrimoniales	28 Pour	7 Contre

**⇒ Recettes nouvelles de l'exercice**

Les chapitres

- 13	Subventions d'investissement	28 Pour	7 Contre
- 16	Emprunts et dettes assimilées	28 Pour	7 Contre
- 10	Dotations, fonds divers et réserves	28 Pour	7 Contre
- 024	Produits de cessions	28 Pour	7 Contre
- 021	Virement de la section de fonctionnement	28 Pour	7 Contre
- 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 Pour	7 Contre
- 041	Opérations patrimoniales	28 Pour	7 Contre

Pour expédition conforme  
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. BUI".

**BUDGET PRIMITIF 2018**

**Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT**

**Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la Ville. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues tant pour le budget principal que pour le budget annexe de la régie des transports.**

Conformément aux orientations budgétaires débattues le 5 mars 2018, le budget primitif 2018 repose sur la sobriété et un effort important d'investissement.

Dans un contexte complexe et en pleine transformation en ce qui concerne les données financières relatives aux collectivités locales (baisses contractualisées des dépenses, réforme de la taxe d'habitation...), la municipalité a construit le budget communal autour de 4 axes :

- ✓ Sobriété dans les dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Stabilité des taux de fiscalité directe ;
- ✓ Effort important d'investissement ;
- ✓ et endettement mesuré aux capacités de désendettement.

**Le budget principal 2018**

**Le budget communal est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, les frais de chauffage, les subventions aux associations, les impôts....et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement durable sur les bâtiments ou l'éclairage public, mais aussi les diverses opérations financières, comme les emprunts bancaires.**

Le budget principal total s'élève à **42 691 882,83 €**

**L'équilibre budgétaire est le suivant :**

# L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2018 : Propositions nouvelles et restes à réaliser 2018

	Fonctionnement	Investissement	
<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Remboursement assurances 140 000 €	Charges à caractère général 4 763 877 €	Reste à réaliser 3 414 257 €	Reste à réaliser 4 075 805 €
Produits services/domaine et autres 2 485 922 €	Charges de personnel 11 620 000 €	Affectation du résultat 2017 excédent capitalisé 3 168 356,83 €	Résultat reporté 2017 besoin de financement 2 507 008,83 €
Impôts et taxes 16 904 937 €	Reversement d'impôt à la CUS et à l'Etat 2 266 425 €	Subventions nouvelles 2 201 536 €	Remboursement de la dette 1 986 000 €
Dotations et participations 4 470 447 €	Autres charges subventions CCAS/CE/Associations 2 662 615 €	Emprunts nouveaux 2 450 000 €	Dépenses nouvelles d'équipement 7 791 486 €
Autres produits exceptionnels 108 559,87 €	Charges financières 530 000 €	Dotations FCT VA Taxe aménagement 600 000 €	Opérations patrimoniales 214 135 €
Op d'ordre (ix régime état charges) 108 001 €	Charges exceptionnelles 66050 €	Cessions 581 000€	Opérations patrimoniales 214 135 €
Résultat reporté 2017 1 791 800,13 €	Opérations d'ordre (amortissements provisions) 804 931 €	Opérations patrimoniales 214 135 €	Op d'ordre (ix régime état charges) 108 001 €
-	+	+	-
<b>Recettes réelles</b> 24 109 865,87 €	<b>Dépenses réelles</b> 21 959 736 €	<b>Recettes réelles</b> 9 249 793 €	<b>Dépenses réelles</b> 13 853 071 €
<b>26 009 667,00 €</b>			<b>16 682 215,83 €</b>

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT : assurer aux Eysinais des services de qualité.**

Le budget de fonctionnement fait apparaître les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que la commune rend aux habitants. Son volume tient compte également, de mouvements financiers entre la Ville et Bordeaux-Métropole.

### **⇒ Recettes de fonctionnement : 26 009 667 €**

Soit en volume -1,88 % par rapport au BP 2017 (+1,95 % pour les recettes réelles). Elles sont constituées de :

#### 1 - Chapitre 013 - Atténuations de charges : 140 000 €

Ce remboursement émane de l'assureur de la Ville et de la CPAM pour ce qui concerne les congés long-maladie et les accidents du travail des agents de la ville.

#### 2 - Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 2 485 922 €

Il s'agit de la part financée directement par les usagers des services payants parmi lesquels la restauration collective pour les élèves et les personnes âgées, les usagers de la piscine, du théâtre, du centre de loisirs ou de l'école de musique.

Ce chapitre enregistre aussi, le versement de la participation négociée avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion pour la compétence « voirie » pour 916 632 € alors que l'attribution versée par la Ville est de 758 310 € soit un solde positif de 158 322 €.

#### 3 - Chapitre 73 - Impôts et taxes : 16 904 937 €

Ce chapitre regroupe les impôts directs institués au profit de la commune. La fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) représente un prévisionnel de 14 266 462 €. Cette recette augmente du seul fait de la revalorisation de la valeur locative de 1,2 % décidée par la loi de Finances pour 2018, et des variations physiques des bases.

Cette année encore, Eysines n'augmente pas ses taux d'imposition ce qui permet de classer notre commune dans les communes les plus faiblement imposées des villes de plus de 20 000 habitants de l'agglomération bordelaise.

Les taux sont donc respectivement les suivants :

Taxe d'habitation :	21,06%
Foncier bâti :	28,54%
Foncier non-bâti :	66,82%

Les autres taxes sont composées de la dotation de solidarité communautaire versée par Bordeaux Métropole, de la taxe sur les pylônes électriques, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité et l'affichage et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations.

#### 4 - Chapitre 74 - Dotations et participations : 4 470 447 €

Ces recettes intègrent principalement les dotations et compensations versées par l'État. Les premières devraient baisser d'environ 188 000 €. Les secondes compensent les différentes exonérations et abattements mis en place pour les familles à revenus modestes ainsi que l'exonération pour la demi part supplémentaire accordée aux veufs et veuves retraités ou encore la construction de logements sociaux.

Ce chapitre enregistre également les différentes participations perçues par la commune dont principalement celle de la CAF pour la mise en œuvre des actions périscolaires et petite enfance.

#### 5 - Chapitres 75 et 77 - Autres produits et produits exceptionnels : 108 559,87 €

Ces deux chapitres concernent les loyers des locaux loués par la commune (locaux commerciaux à Migron...) et les remboursements d'assurance pour les sinistres. Ces dernières recettes sont par nature aléatoires.

⇒ **Dépenses de fonctionnement : 26 009 667,00 €**

Soit en volume -1,88 % par rapport au BP 2017 (-0,16 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). Elles sont constituées de :

1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général : 4 814 646 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services, à l'entretien du patrimoine et des cotisations d'assurance. Ce type de charge doit tenir compte de l'augmentation de notre patrimoine à entretenir ainsi que de la progression des usagers des services comme ceux des restaurants scolaires et des personnes âgées. Les procédures d'achat et de mise en concurrence permettent sur de nombreux postes de limiter au plus juste la progression de ces charges. C'est sur ce chapitre que porte l'effort de la commune en matière de maîtrise des dépenses puisqu'il enregistre une baisse de 3,78 %.

2 - Chapitre 012 - Charges de personnel : 11 620 000 €

Il prévoit une progression limitée à 2,57 % principalement pour prendre en compte l'évolution de la carrière individuelle des agents, l'augmentation des cotisations retraite employeur et l'augmentation du taux d'assurance statutaire. La ville dispose, au 1<sup>er</sup> janvier, de 339 agents tous statuts confondus.

3 - Chapitre 014 - Atténuation de produits : 2 266 425 €

Il s'agit ici de reverser à Bordeaux Métropole la part qui lui revenait en 2001 sur les impôts « ménages » perçus par elle sur Eysines avant la mise en place de la taxe professionnelle unique ainsi que la quote-part des compétences transférées à la métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (aire d'accueil des gens du voyage – concession de gaz et d'électricité – politique de la ville - compétence voirie). De même, la Ville a provisionné une somme de 210 000 € au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales destinée à être reversée pour aider les communes les moins riches.

4 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 2 662 615 €

Ces charges enregistrent les subventions allouées aux associations caritatives, culturelles et sportives pour 282 315 €, au CCAS pour 1 683 500 €, au Centre Social pour 379 750 € et à la Caisse des Ecoles pour 17 000 €. Elles provisionnent également l'enveloppe des indemnités allouées pour les élus. Le montant de cette dernière est calculé en fonction de la réglementation.

5 - Chapitre 66 - Charges financières : 530 000 €

Elles concernent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la ville pour financer une partie des travaux et équipements les années passées. Ces frais hors ICNE diminuent de 80 000 € environ.

6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 66 050 €

Des subventions versées aux associations et affectées sont prévues sur ce poste pour la « carte culture-sport », les actions menées avec la Croix rouge, la mission locale et l'association Familiale Laïque pour l'accompagnement à la scolarité des collégiens ainsi que 3 autres associations devant agir sur le territoire Politique de la Ville et enfin la lutte contre le mal logement.

⇒ Globalement, autofinancement prévisionnel : 3 941 930 €

Le budget de fonctionnement parvient à dégager cette somme pour autofinancer la section d'investissement du budget. Il est composé du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 3 245 000 € auxquels se rajoutent les amortissements et provisions nets des opérations d'ordre pour les travaux neufs dits en « régie » et l'étalement des charges pour un total de 696 930 €.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT : doter la commune d'équipements structurants.**

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 16 682 215,83 €.

Les investissements de la commune concernent aussi bien les acquisitions de matériels amortissables que les travaux qui enrichissent le patrimoine de la commune.

⇒ **Dépenses d'investissement : 16 682 215,83 €**

Au total, la Ville prévoit d'investir 7 791 466 € en dépenses nouvelles qui se rajouteront aux 4 075 605 € de dépenses à solder engagées sur 2017. Parmi les secteurs les plus significatifs (hors opérations non ventilables), la répartition des acquisitions et des travaux peut être présentée par grandes compétences comme suit :

### L'éducation et l'animation : 540 235 €

Les projets dans ce secteur concernent comme chaque année des dotations en matériel (informatique notamment) et mobilier ainsi que la rénovation du préau de l'école maternelle de Migron et la création d'un sanitaire handicapé dans cette même école, la rénovation des huisseries des écoles maternelle et élémentaire de Raymond Claverie, la création d'une salle de motricité à l'école maternelle Raoul Dejean, la rénovation et l'aménagement de la cuisine centrale, l'aménagement des accueils du groupe scolaire de la Forêt et de celui de Migron. Le lancement d'une étude de diagnostic et de faisabilité pour la rénovation du centre de loisirs est également prévu.

### L'aménagement urbain : 3 168 029 €

Sont regroupés dans ce type de compétence tous les travaux d'accompagnement (éclairage public) liés à la construction de la ligne D du tramway, les autres travaux d'éclairage public sur la commune et en particulier les travaux d'enfouissement (rues Jean Macé, des sables,...) et les travaux de revêtement de trottoirs, l'installation d'une nouvelle borne électrique au marché de Migron, ainsi que l'acquisition d'un terrain avenue de l'hippodrome.

### Le développement durable et le cadre de vie : 898 027 €

Il s'agit de prendre en compte l'acquisition de matériel pour les services techniques et administratifs, des travaux d'amélioration d'énergie pour plusieurs bâtiments communaux, le lancement des études de diagnostic pour la maison dite « Carpenteyre », l'aménagement des deux cimetières de la ville. En matière d'environnement, plusieurs zones seront traitées en espaces verts (rond-point collège technique/rue Saint Exupéry...).

### Le sport : 7 255 147 €

Les crédits affectés à l'extension-rénovation de la piscine du Pinsan portent avec les reports de 2017 à 7 163 000 €. Ce projet est réalisé en partenariat avec la Ville du Haillan et le soutien financier de l'État, la Région, du Département et de l'ADEME, ce qui permettra de limiter la participation nette de la ville à environ 2,00 M€. La salle de danse du Bourg sera également rénovée au niveau des huisseries ; la salle omnisports, le COSEC bénéficieront également de travaux d'équipement.

### La culture, le social et la petite enfance : 105 639 €

Il s'agit ici d'équiper en matériels scéniques (parc lumière) le théâtre du Plateau et d'offrir un espace point d'accès public internet à la médiathèque. La rénovation de la Maison des Services Publics est également programmée dans le cadre de l'obtention du label « Maison des Services Aux Publics » tout comme le réaménagement des locaux du centre René Poujol afin d'y accueillir l'Eypicerie Solidaire.

En matière de petite enfance, l'équipement en jeux, mobilier et matériel de puériculture des 5 crèches municipales est programmé.



Apparaissent également dans la section d'investissement du budget toutes les opérations du chapitre 16 liées aux emprunts et aux mouvements financiers pour 1 986 000 € relatives au remboursement du capital des emprunts bancaires.

Ce chapitre enregistre une baisse de 80 000 €.

Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles est ainsi légèrement en baisse à -11,43%.

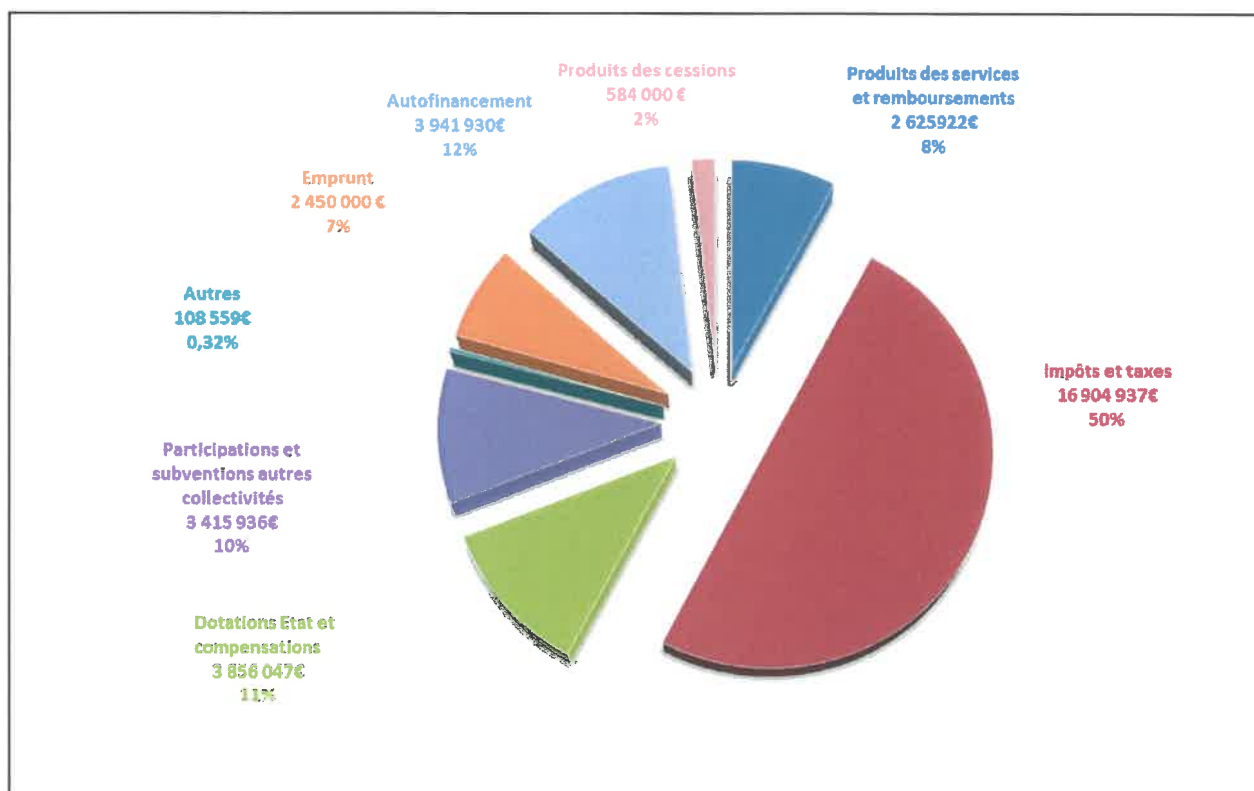
### ⇒ Recettes d'investissement 16 682 215,83 €

Pour financer l'ensemble de ces investissements, la Ville mobilisera 5 ressources principales.

- le produit de cession de terrains pour 584 000 € (chapitre 024),
  - le Fonds de Compensation de la TVA et les taxes d'urbanisme pour 600 000 € (chapitre 10),
  - les subventions à percevoir cette année et notamment celles pour le projet de restructuration de la piscine municipale de la Métropole, de l'ADEME et de l'État avec la participation de la ville du Haillan pour un total de 2 201 536 € (chapitre 13),
  - l'emprunt prévisionnel pour 2 450 000 € (chapitre 16),
- À ces recettes, s'ajoute l'autofinancement prévisionnel pour 3 941 930 €.

Des opérations patrimoniales permettant en recettes comme en dépenses d'intégrer les cessions et les acquisitions gratuites sont également prévues à cette section pour 214 135 €.

### LES RECETTES TOTALES PROVIENNENT DE :



**LES RATIOS FINANCIERS ISSUS DU BUDGET PRIMITIF 2018**

<b>Informations financières</b>	<b>Valeurs 2017</b>	<b>Moyennes nationales de la strate 2015 *</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	941 €	1 426 €
Produit des impositions directes/population	611 €	607 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 033 €	1 552 €
Dépenses d'équipement brut/population	508 €	273 €
Encours de dette/population	628 €	1 095 €
DGF/population	105 €	211 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52,92 %	52,95 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	99,32 %	100,13 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	49,22 %	17,59 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	60,76 %	70,55 %

\* Dernière année publiée. « Les comptes des communes – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2016 – collectivités-locales.gouv.fr

## LA PRÉSENTATION FONCTIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Au-delà d'une présentation comptable par nature de charges et de produits, le budget communal est réparti par secteur d'activité et par grande masse. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale.

Pour 2018, celle-ci est la suivante :

**Les dépenses de gestion et les dépenses d'équipement affectées représentent pour 100 € (hors remboursement de la dette et mouvement d'ordre).**

